



Koalition Luftverkehr Umwelt und Gesundheit

Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable

Coalizione Traffico aereo, Ambiente e Salute

Communiqué de presse

Modification de la loi sur l'aviation

Le Conseil national verrouille les vols de nuit et questionne l'autonomie cantonale

18 juin 2026 – Dans le cadre des débats sur la modification de la loi fédérale sur l'aviation, le Conseil national a décidé aujourd'hui d'introduire une garantie de la situation acquise pour les horaires d'exploitation des aéroports de Zurich et de Genève. L'objectif est de sécuriser juridiquement les vols de nuit pourtant controversés. La coalition CESAR s'inquiète : les intérêts de l'industrie aéronautique ne doivent pas primer sur la santé de la population et l'autonomie des cantons.

Une garantie de la situation acquise pour l'exploitation des aéroports menace de reléguer au second plan la loi sur la protection de l'environnement et de ce fait la protection des intérêts de la population affectée par le bruit aérien.

« Les aéroports nationaux sont importants – mais leur exploitation doit rester au plus près des enjeux et des besoins du terrain et doit pouvoir tenir compte de la pesée des intérêts, notamment en matière de protection de l'environnement et de la santé de la population », déclare la conseillère nationale Delphine Klopfenstein Broggin, co-présidente de CESAR.

Le débat au Conseil national a au moins confirmé que les horaires d'exploitation et l'ampleur de l'exploitation ne se réfèrent pas à des scénarios futurs prévoyant une augmentation du nombre de mouvements aériens, mais à la situation existant au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation.

Or, cela est déjà problématique : les besoins de repos nocturne ne sont malheureusement encore pas respectés – malgré des preuves scientifiques concernant l'impact du bruit aérien sur la santé. À Genève, le nombre de mouvements aériens après 22h00 a augmenté d'environ 70 % depuis 2009 (de 5'810 à 9'879), même si des efforts entrepris par l'aéroport sur le nombre de décollages sont à saluer, le nombre d'atterrissages reste élevé, comme le montre le rapport annuel de l'aéroport international de Genève. La Commission fédérale pour la lutte contre le bruit (CFLB) a déjà recommandé au Conseil fédéral, en 2021, de renforcer les valeurs limites pour le bruit en vigueur, qui datent encore des années 1980 ([CFLB, 2021](#)). *« Au lieu de prendre ces recommandations au sérieux, la garantie de la situation acquise crée de nouveaux obstacles aux futurs efforts visant à protéger le repos nocturne de la population »,* constate avec regret la conseillère nationale Delphine Klopfenstein Broggin.

Pour plus d'informations :

- Delphine Klopfenstein Broggin, co-présidente de CESAR, 076 445 61 06
- Priska Seiler Graf, co-présidente de CESAR, 076 571 06 48
- Samira Amos, secrétaire générale de CESAR, 031 313 34 50

À propos de CESAR

La Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable (CESAR) regroupe 28 organisations régionales et nationales. Elle s'engage pour une réduction des émissions et du bruit issus du transport aérien. www.cesar-klug.ch